

Formation

INITIATION A LA VENTE EN VIAGER

JEUDI 15 MAI 2014 - DE 9H00 À 17H30 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR



Connaître les textes applicables. Les origines et évolutions du viager.

Répondre les aspects spécifiques de la vente en viager.

Occuper une attention particulière à la capacité des parties.

Connaître la vente en viager : intérêts et risques.

Approche des règles de calcul du viager.

Comprendre les raisons du probable développement des ventes en viager.

- Présentation du Viager & Généralités
- L'Acte de vente et le Viager
- Viager et prix de vente
- Viager et Caractère aléatoire
- Les effets de la vente en Viager
- Notions des divers événements consécutifs à la vente en viager

Durant la journée seront également abordés les thèmes suivant :

- La prise de mandat,
- La constitution du dossier de vente,
- Les conditions de validité de l'acte de vente,
- La capacité financière de l'acquéreur



RÉFÉRENCE : TR042



TARIF : 264,00 €



FORMATRICE : Marie-France LARREDE DUMONT - Perf Form Immo Conseils
Cabinet de conseil et de formation spécialisé en immobilier



DURÉE : 1 jour



NIVEAU : Initiation



PUBLIC : Managers, négociateurs, assistantes, Débutants ou toute personne désirant envisager la vente en Viager



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

[Accéder au bulletin d'inscription](#)